

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2019

MODERNISATION DE LA DISTRIBUTION DE LA PRESSE - (N° 2142)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 70

présenté par
M. Garcia

ARTICLE 2 BIS

Après l'alinéa 43, insérer l'alinéa suivant :

« 33° *bis* Au dernier alinéa de l'article L. 34-8-5, les mots : « et des postes » sont remplacés par les mots : « , des postes et de la distribution de la presse » ; » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.